



## MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40  
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

### PRÉAVIS MUNICIPAL

3/2016

**DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Demande d'autorisation générale de plaider**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 16 du règlement du Conseil communal de Chésereux précise, sous chiffre 8, qu'il est dans ses attributions d'accorder à la Municipalité l'autorisation de plaider, voire l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature. La Municipalité s'engage, d'ores et déjà, à communiquer au Conseil communal toute procédure importante qu'elle serait amenée à entreprendre pour sauvegarder les intérêts de la commune.

Par mesure de simplification administrative et afin de régler le plus rapidement possible tout problème qui pourrait survenir, la Municipalité demande au Conseil communal de lui accorder, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de plaider.

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

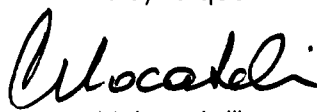
- dans sa séance du 6 octobre 2016
- vu le préavis municipal 3/2016
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


**Décide**


- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, une autorisation générale de plaider.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 5 septembre 2016 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli



La Secrétaire  
  
F. Monnaert-Chambaz